

1. INTITULE DU MODULE

ELECTROTECHNIQUE

1.1. OBJECTIFS DU MODULE

- Etude des réseaux électriques
- Etude des transformateurs

1.2. PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Module « Circuits électriques et Electronique (S2) »

1.3. VOLUME HORAIRE

Élément(s) du module	Volume horaire (VH)					
	Cours	TD	TP	Activités Pratiques	Evaluation	VH global
ELECTROTECHNIQUE	20	20	10		6	56
VH global du module	20	20	10		6	56
% VH	35%	35%	16%		11%	100%

1.4. DESCRIPTION DU CONTENU DU MODULE*

4-1- Cours et Travaux Dirigés :				
Composition du module		Volume horaire		
Chapitre	Sous chapitre	Cours	TD	Evaluation
Chp.1- production et distribution de l'énergie électrique	<ul style="list-style-type: none"> • Structure d'une centrale électrique (thermique, hydraulique ...) • Structure des réseaux de distribution 	4	0	4
Chp.2- Réseau monophasé	<ul style="list-style-type: none"> • Grandeur sinusoïdale • Représentation • Puissances 	4	4	
Chp.3- Réseaux triphasés	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation • Grandeurs simples • Grandeurs composée • Puissances 	4	6	
Chp.4- Transformateur monophasé	<ul style="list-style-type: none"> • Circuits magnétiques • Constitution • Mise en équation, • Schéma équivalent • Essais 	4	6	
Chp.5- Transformateur triphasé	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution • Couplage • Mise en équation 	4	4	

Total 1 (Cours & TD et évaluation)	44	
4-2- Travaux Pratiques :		
Intitulé du TP	Volume horaire	Évaluation
TP. N°1- Mesure de puissance en monophasé et en triphasé	3	3
TP. N°2- Le transformateur monophasé	3	
TP. N°3- Le transformateur triphasé	3	
Total 2 (TP et son évaluation)	12	

2. DIDACTIQUE DU MODULE

Le matériel didactique comprend un guide d'étude, et un recueil de travaux notés.

3. EVALUATION

3.1. Modes d'évaluation

Examen de fin de module : 70%
TP : 30%

3.2. Note du module

70% Examen final
30%, Travaux Pratiques
Le module validé si la note est supérieure ou égale à 10
La note d'un module, avant et après rattrapage, est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module.
Le module acquis par compensation, si l'étudiant valide le semestre dont fait partie ce module, conformément à la norme RG10